



Le vieillissement de la population : un enjeu territorial

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION constitue un enjeu majeur pour l'avenir. La Loire-Atlantique compte aujourd'hui 7,4 % de personnes âgées de 75 ans ou plus, soit plus de 89 000 personnes. Dans les années à venir, sous l'effet notamment de l'allongement de la durée de vie dû aux progrès sanitaires et à l'élévation du niveau de vie, cette population devrait poursuivre sa croissance. Elle progresserait plus rapidement que l'ensemble de la population et le poids des séniors devrait ainsi se renforcer pour atteindre 8,4 % à l'horizon 2015, représentant plus de 110 000 personnes. De plus, à cette date, la génération née pendant la *baby-boom*, c'est-à-dire de 1947 à 1960, n'aura toujours pas atteint l'âge de 75 ans.

D'ici 2015, le risque, pour tout un chacun, d'être dépendant devrait continuer de diminuer en raison, notamment, de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé et du recul de la morbidité. Toutefois, compte-tenu de l'augmentation massive de la population, ce serait tout de même près de 4 000 personnes dépendantes de plus auxquelles la société devra apporter une réponse pour permettre une prise en charge à domicile ou dans une institution.

Dans ce contexte, le maintien, à l'identique, du système de santé et d'aide aux personnes âgées apparaît difficile. Le vieillissement risque de peser lourdement sur le financement mais également sur les capacités et la qualité de l'accueil des personnes âgées. Dès aujourd'hui, il est essentiel de réfléchir à des solutions alternatives, en particulier en permettant le maintien à domicile des personnes plus âgées.

Certaines conditions semblent réunies pour permettre ces évolutions...

La situation des 60-74 ans s'est fortement améliorée dans les dernières décennies. Ainsi, ils disposent de revenus et d'un patrimoine plus conséquents que les personnes plus âgées et que les personnes des générations précédentes au même âge. Alors que 74 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus possèdent leur résidence principale, ils sont plus de 81 % au sein des 60-74 ans. Dans cette même tranche d'âge, ils étaient 78 % de propriétaires près de dix ans auparavant.

Les nouveaux séniors ont ainsi acquis une plus grande capacité à assurer leur avenir et à décider plus librement de leur mode de vie. En revanche, ils vivent plus souvent seuls du fait de l'évolution des structures familiales et sont plus éloignés de leurs enfants. Jusqu'alors l'aide dont avaient besoin les personnes âgées était prodiguée principalement par leur entourage. La poursuite des mutations sociales et familiales telles que la décohabitation ou l'augmentation du taux d'activité des femmes pourrait réduire le rôle des aidants familiaux. Un enjeu réside donc dans la capacité de nos sociétés à trouver des formes de soutien novatrices, capables de compenser cet isolement croissant.

... mais sont insuffisantes pour offrir une vraie solution alternative

Ces conditions ne suffiront pas à la mise en place d'un système alternatif favorisant le maintien à domicile. En effet, la tâche est immense. Ainsi, les personnes âgées qui voient leur dépendance augmenter auront besoin d'accéder aux services utiles pour leur vie courante, de se déplacer à travers un réseau de transport adapté à leurs besoins, de rencontrer les professionnels qui pourront les aider dans leurs démarches et dans les actes de la vie quotidienne. Or, aujourd'hui, seules les prémices de cette évolution sont visibles.

Si les équipements sont relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire, ils ne semblent pas être toujours parfaitement adaptés aux besoins évolutifs des populations. Les médecins omnipraticiens sont, par exemple, présents sur l'ensemble du département mais leur densité est variable selon les territoires. Par ailleurs, les réseaux de transports sont inégalement disponibles. Enfin, malgré la réflexion sur les métiers des services à la personne initiée avec la loi Borloo, ces services commencent seulement à se mettre en place de façon structurée. En Loire-Atlantique, certains territoires, notamment au nord du département, sont encore relativement dépourvus de services à la personne et comptent également peu d'établissements d'aide à domicile.

L'accompagnement des personnes âgées et de leur famille demande un savoir-faire et des compétences qu'il faut clairement identifier pour faire face au besoin de professionnalisation accru dans ces métiers. Au-delà de la nécessaire mise en place de formations adaptées, ces métiers risquent également dans l'avenir de connaître des tensions sur le recrutement nécessaire pour faire face à la fois à la hausse de la demande et au renouvellement des salariés du secteur partant à la retraite. Par exemple, l'enjeu est flagrant dans le secteur de l'aide à domicile où les salariés de moins de 30 ans sont pratiquement deux fois moins nombreux, proportionnellement, que dans l'ensemble de l'économie.

Un vieillissement qui pèse déjà sur les institutions

Développer les services autour du maintien à domicile est d'autant plus important qu'il convient de ne pas faire peser toutes les contraintes liées au vieillissement sur les établissements d'accueil de personnes âgées. En effet, une grande partie de ces derniers atteint déjà des taux d'occupation de 100 % voire davantage. Dans ces conditions, le nécessaire maintien de la qualité de l'accueil et des soins est un point primordial. Toutefois, à l'horizon 2015, parmi les 4 000 nouvelles personnes âgées dépendantes, environ 2 000 seraient candidates à une entrée en institution. Ce mode d'hébergement risque de connaître des difficultés encore plus importantes au moment de l'arrivée des *papy-boomers* à l'âge de 75 ans, soit après 2020.

Enfin, l'ampleur et les conséquences de certaines maladies, comme la maladie d'Alzheimer notamment, sont encore aujourd'hui mal identifiées. Les autorités devront donc conserver préventivement les marges de manœuvres nécessaires.

Une politique nécessairement territorialisée

Si par la nature des défis auxquels ils devront faire face les territoires se trouvent dans des situations comparables, l'ampleur des phénomènes installés et à venir peut sensiblement varier d'un territoire à un autre. Ainsi, le poids des séniors, jeunes comme plus âgés, est plus élevé dans les zones rurales et sur le littoral. En 2005, la part des personnes de 60 ans ou plus peut



atteindre un quart de la population sur ces territoires et celle de 75 ans ou plus dépasser les 8 %. Dans les dix années à venir, ces proportions pourraient gagner entre 4 et 8 points alors que les hausses seraient plus limitées dans les territoires plus urbains. L'offre d'équipements est relativement disparate et n'est pas toujours localisée là où la population âgée est la

plus présente. Ainsi, le nombre de médecins rapporté à la population âgée est plus élevé dans le centre et dans le sud du département et les établissements d'aide à domicile, plus nombreux à l'est. En ce qui concerne les hébergements, l'offre est cohérente avec le nombre de personnes âgées qu'elle doit accueillir à l'exception de quelques territoires sur le

littoral. Il sera difficile de mettre en place une politique efficace au niveau du département sans prendre en compte la dimension locale des phénomènes. Chaque territoire devra donc trouver une réponse adaptée au vieillissement de sa population et à ses capacités de développement. ■

Les établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en Loire-Atlantique au 1^{er} janvier 2006



Les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

C'est ce découpage territorial, défini au 1^{er} janvier 2006 qui a été retenu comme échelon d'analyse dans l'ensemble du dossier.



Les séniors nazairiens : un moindre accès aux équipements

LA POPULATION RÉSIDANT À Saint-Nazaire compte, au 1^{er} janvier 2005, 67 200 habitants et affiche ainsi une progression annuelle moyenne de 0,3 % par an depuis 1999, inférieure à celle du département. La commune avait connu un passage difficile entre 1975 et 1990 avec le départ de nombreux résidents attirés par les territoires proches de Nantes et de la presqu'île guérandaise. Entre 1990 et 1999, un redémarrage de l'économie avait permis une très légère évolution de la croissance démographique (+ 0,2 % par an) qui se confirme donc. En 1999, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 22,9 % de la population soit 3 points de plus que dans le reste du département. Sur la période récente, avec l'arrivée de populations retraitées sur le littoral, cette part a eu légèrement tendance à augmenter à l'inverse du département.

La commune accueille de jeunes retraités comme des plus âgés. Les personnes de 60 à 74 ans représentent 14,5 % des résidents contre 12,9 % dans le département. La part de personnes de 75 ans et plus est, quant à elle, plus faible (8,3 %) mais reste largement supérieure à la part départementale (7 %). Les séniors de 60 ans ou plus sont concentrés dans quelques quartiers : sur la côte du jardin

des plantes à Kerlédé, dans le centre de Cité Scolaire, à Petit Caporal et aux Halles et enfin à Gavy Oceanis en raison de la présence de grands centres hospitaliers. Dans ces quartiers, ils représentent plus d'un quart de la population. Les personnes plus âgées sont principalement présentes à Gambetta, au jardin des plantes et à Gavy Oceanis.

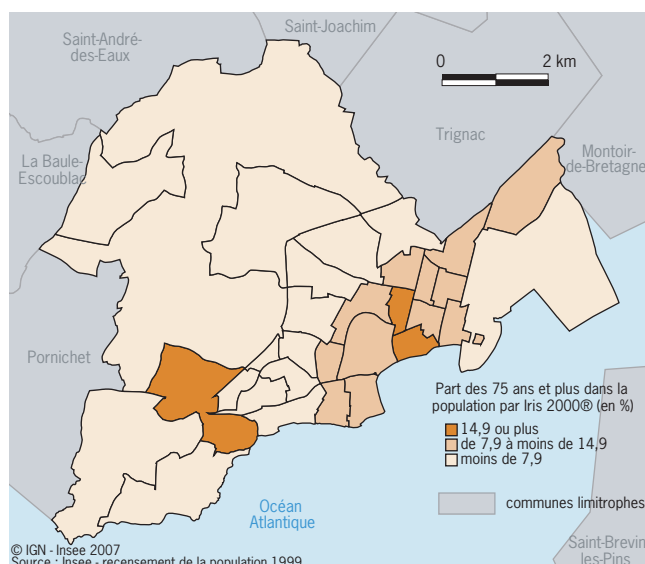
Les Nazairiens de 60 ans et plus sont légèrement plus nombreux à vivre seuls que les séniors de la Loire-Atlantique (30,4 % soit 3,6 points de plus) mais cette solitude apparaît moins qu'à Nantes. Ils sont moins nombreux à vivre en collectivité (3,4 % soit 2,5 points de moins qu'en Loire-Atlantique). Les personnes de 75 ans et plus restent plus souvent à domicile à Saint-Nazaire qu'ailleurs.

En 2004, les habitants de Saint-Nazaire, tous âges confondus, perçoivent un revenu médian de 14 920 € par unité de consommation largement inférieur au reste du département (16 590 €). La part des pensions et retraites (29 %), supérieure de près de 7 points à celle du département, confirme la présence d'une population plus âgée sur la commune. Les revenus les plus élevés sont concentrés dans les quartiers ouest de la ville et sur la côte entre Villes Martin et le jardin des plantes. Ces quartiers ne sont pas ceux où les personnes âgées sont les plus présentes ce qui laisse à penser que les revenus des retraités sont plus modérés à Saint-Nazaire qu'à Nantes.

Comme toutes les communes de cette taille, la ville de Saint-Nazaire bénéficie de nombreux équipements*. Si on tient compte de la population résidante, le nombre d'équipements est adapté mais pas plus important, à l'exception des équipements de gamme supérieure pour lesquels la commune est largement mieux équipée. Parmi ces équipements, on trouve notamment 6,4 agences de travail temporaire pour 10 000 habitants contre seulement 1,8 dans le reste du département. Les secteurs aéronautique et aéronaval, activités très spécifiques de la commune emploient de nombreux intérimaires.

* Note : pour la description des équipements, voir p 33 (Zoom Nantes).

Des personnes âgées plus concentrées à l'est et près des grands centres hospitaliers





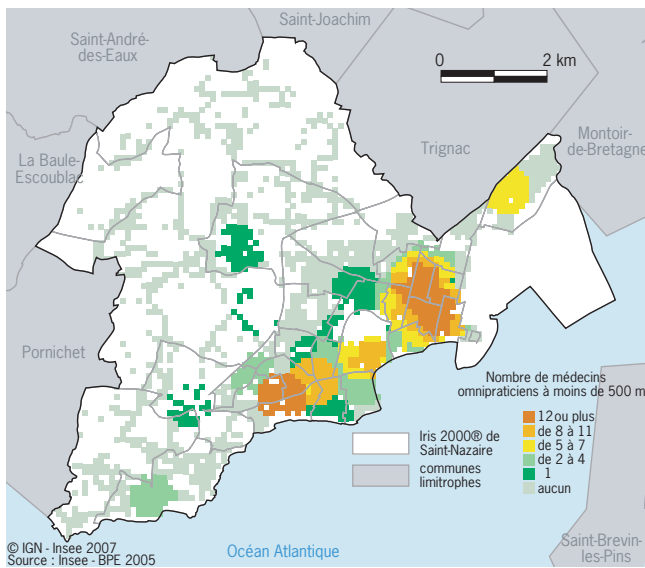
Zoom sur Saint-Nazaire

En ce qui concerne les équipements de santé, Saint-Nazaire est également une ville très bien équipée. Avec 13,7 médecins généralistes pour 10 000 habitants, l'équipement communal est supérieur de trois points au reste du département. Les infirmiers sont également plus nombreux : 7,1 pour 10 000 habitants soit 1,5 point de plus qu'au niveau départemental. Pour les spécialistes en médecine, la commune n'est pas mieux équipée que le département,

exception faite des spécialistes en cardiologie et en radiodiagnostic et imagerie médicale qui sont entre trois et quatre fois plus nombreux qu'en Loire-Atlantique.

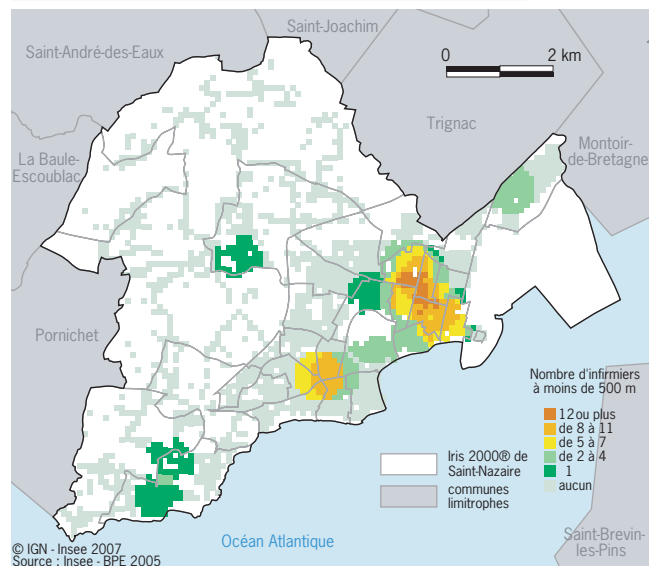
Les médecins généralistes sont très concentrés près de la côte : dans le centre ville mais également dans les quartiers de Porcé, La Trébale, la Richarderie et du Parc Paysagé. Ils sont très peu présents dans les autres quartiers de la commune au nord, à l'est et à l'ouest. Ils sont donc plus nombreux dans les quartiers où la population est la plus dense mais il n'y a pas vraiment de lien avec la population plus âgée. Les résidents des trois quarts des quartiers de Saint-Nazaire doivent parcourir des distances supérieures à 500 mètres pour aller voir leur généraliste. Les infirmiers sont également concentrés dans ces quartiers et peu présents ailleurs. L'éloignement pose cependant moins de problème pour les infirmiers qui se déplacent plus fréquemment pour assurer les soins. ■

Des médecins concentrés dans le centre et dans le sud



cf note de lecture page 32

Des infirmiers concentrés dans le centre-ville



cf note de lecture page 32